

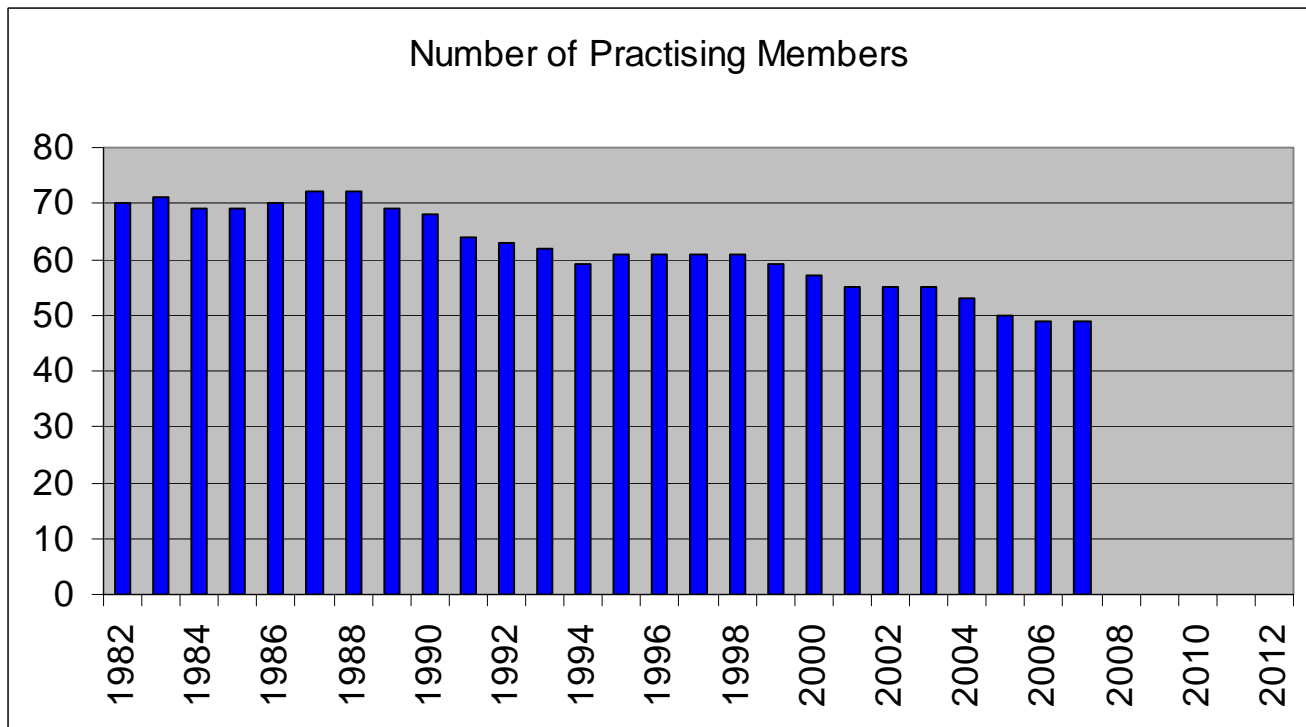
RAPPORT DE L'ASSOCIATION OF MANITOBA LAND SURVEYORS À L'INTENTION DU CONSEIL CANADIEN DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DANS LE CADRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2007

L'Association of Manitoba Land Surveyors a tenu sa 127^e assemblée générale annuelle à Winnipeg les 20 et 21 septembre 2007. 40 membres praticiens, 6 étudiants/candidats et deux membres retraités ont assisté à cette réunion. Nous avons récemment élu un nouveau président, soit M. Wilson Phillips, arpenteur-géomètre agréé du Manitoba et arpenteur fédéral, et notre vice-président est M. Steve Bossenmaier, arpenteur-géomètre agréé du Manitoba, ingénieur.

Voici les initiatives et questions qui constituent le centre d'intérêt de notre association.

Diminution de nombre de membres praticiens

La diminution du nombre de membres praticiens constitue toujours un enjeu important au sein de notre association. Actuellement, notre association compte 49 membres praticiens (33 dans le secteur privé et 16 dans le secteur public), 20 membres retraités et 12 étudiants/candidats actifs. Nous estimons que 69 % de nos membres actifs sont âgés de plus de 50 ans. Le tableau suivant montre les fluctuations du nombre de membres praticiens au sein de notre association au fil des ans depuis 1982.



Séance de planification stratégique

En février 2007, l'association a tenu une séance de planification stratégique portant uniquement sur les enjeux démographiques nuisant à notre association. Cette séance a permis d'élaborer des plans visant à aborder deux stratégies clés qui comprendraient chacune deux initiatives :

- Mettre en œuvre d'un processus d'agrément plus efficace
 - * Mettre en œuvre un système de soutien axé sur les étudiants
 - * Développer un programme de cheminement de carrière et de perfectionnement bien précis à l'intention des candidats potentiels au Manitoba
- Accroître les perspectives de la profession au Manitoba en vue d'attirer les arpenteurs-géomètres nouvellement agréés et de répondre à leurs besoins
 - * Promouvoir le changement au sein de la culture interne de la profession au Manitoba
 - * Utiliser notre influence pour participer à l'élaboration des politiques et des programmes que mettent en œuvre le gouvernement provincial et ses organismes

Tous les plans de ces initiatives ont été élaborés. Toutes les tâches ont été attribuées ou sont sur le point de l'être.

Comité de l'éducation

Les efforts du comité ont permis d'accroître le nombre d'étudiants inscrits au programme de technologie en géomatique du Collège Red River et le nombre de candidats inscrits aux examens du CCEAG. Le comité a également aidé ces candidats à passer les examens du CCEAG. Au cours de la dernière année, le comité a centré ses efforts sur ce qui suit :

- Présentations du Département de Génie civil du Collège Red River aux étudiants de 1^{re} année;
- Goûters à l'intention des étudiants de 2^e et 3^e année du programme de technologie en géomatique du Collège Red River;
- Tenue de séances d'information, de séances de stratégie et de sessions d'études en vue d'aider les candidats qui devaient passer les examens du CCEAG;
- Développement d'un site Web d'aide aux étudiants sur YAHOO! – voir le lien suivant : <http://groups.yahoo.com/group/manitobalandsurveyorstudentassistance/>

Loi sur les arpenteurs-géomètres

La nouvelle Loi sur les arpenteurs-géomètres proposée a été remise au ministre des Finances aux fins d'examen. Parmi les changements proposés il y a la participation du public sur le conseil exécutif et certains comités, la clarification et la mise à jour de la définition de l'exercice au sein de la profession, la simplification du processus disciplinaire, la constitution possible en personne morale des membres du secteur privé, la prévision d'un délai ultime à l'égard de la responsabilité professionnelle et le transfert de certaines affaires aux règlements administratifs, comme les examens des candidats.

Suite à des discussions ardues, le comité d'examen du gouvernement chargé de la première révision de la Loi a finalement retiré l'expression « contre rémunération » figurant dans l'article intitulé « droit exclusif d'exercice », qui se lisait comme suit : « *sous réserve du*

paragraphe (2), aucune entité autre qu'un arpenteur-géomètre ou un ordre professionnel de la province du Manitoba ne peut, contre rémunération, fournir des services d'arpentage. »

Exercice sans autorisation

Récemment, un procureur de la Couronne a rejeté une demande formulée pour le compte du procureur général du Manitoba qui visait à poursuivre une compagnie du sud du Manitoba qui avait supposément fourni des services sans autorisation sous prétexte que l'association n'avait pas émis au moins trois avertissements et qu'il n'était pas dans l'intérêt du public de procéder à une telle poursuite judiciaire. Les membres de l'association ont exigé que le conseil exécutif fournisse davantage d'explications quant à cette question.

Exemptions du CCEAG

L'association craint que le Collège Red River perde quelques-unes des 6 exemptions dont il jouit dans le cadre des examens du Conseil canadien des examinateurs pour les arpenteurs-géomètres lors de la prochaine revue en raison d'un manque de préparation et d'un manque de personnel. L'association a donc nommé un arpenteur qui aura comme mandat de travailler avec le collège en vue d'améliorer sa prochaine soumission.

Tournoi de golf de bienfaisance

L'association a tenu cette année son tournoi de golf de bienfaisance annuel en concomitance avec son assemblée générale annuelle. L'association versera approximativement 4 500 \$ à la fondation manitobaine de l'Hôpital pour enfants afin de venir en aide au Children's Miracle Network.

F. Wayne Leeman, arpenteur-géomètre agréé du Manitoba
Administrateur et représentant de l'AMLS au sein du CCAG